

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 80 19286

④

Marionnette.

⑤

Classification internationale (Int. Cl.³). A 63 H 3/18.

②

Date de dépôt 5 septembre 1980.

③③ ③② ③①

Priorité revendiquée :

④

Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 23 du 11-6-1982.

⑦

Déposant : CEGLARSKI Jean-Jacques, résidant en France.

⑦

Invention de : Jean-Jacques Ceglarski.

⑦

Titulaire : *Idem* ⑦

⑦

Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

La présente invention se rapporte à une marionnette.

Depuis toujours les théâtres de marionnettes constituent une distraction très appréciée des enfants et même des adultes.

On a maintes fois démontré que, à côté de leur aspect attractif, les théâtres de marionnettes possèdent un rôle éducatif extrêmement intéressant étant donné que la manipulation des marionnettes permet aux enfants de développer leur imagination et leur processus d'expression en les forçant à inventer divers tableaux les mettant en scène et en même temps d'entraîner leur agilité manuelle.

Cependant, il n'est pas toujours facile d'offrir aux enfants, à domicile, un théâtre de marionnettes leur proposant de profiter pleinement de ces divers avantages.

En effet, les marionnettes de théâtre classiques, qui sont actuellement proposées aux enfants, sont généralement constituées par des poupées en chiffon montées sur des bâtons tenus par l'enfant à leurs parties inférieures. Si de telles marionnettes permettent aux enfants de développer pleinement leur esprit inventif, celles-ci n'offrent en réalité que des possibilités de mouvements extrêmement limitées, qui ne sont en aucun cas suffisantes pour permettre à l'enfant de développer son habileté manuelle.

A côté de ces marionnettes-jouets, les marionnettes qui sont présentées dans les théâtres sont des figurines possédant généralement une valeur artistique certaine, qui peuvent être animées au moyen de fils invisibles qu'un ou plusieurs manipulateurs placés derrière un écran déplacent en fonction du rôle attribué à chacune des marionnettes.

Il est possible de modifier les mouvements et même les expressions de ces marionnettes qui peuvent par suite permettre de mettre en scène des spectacles extrêmement variés et donc d'un grand intérêt.

Néanmoins, dans ces spectacles, les enfants ne peuvent avoir qu'un rôle passif et le maniement de telles marionnettes est en réalité trop difficile pour qu'elles soient mises entre les mains d'enfants et exige de faire appel à des spécialistes.

De plus, les figurines qui apparaissent dans ces spectacles de marionnettes sont extrêmement coûteuses et donc leur possession par les particuliers dans un seul but éducatif ne peut en aucune façon être envisagée.

La présente invention a pour objet, partant de diverses constatations, d'offrir, plus particulièrement aux enfants, une marionnette simple et donc bon marché leur permettant, comme dans les théâtres de marionnettes classiques, de développer
5 leur imagination et leur possibilité d'expression et aussi bien leur habilité manuelle et, en même temps, de leur proposer une marionnette qui se rapproche de celles qu'ils ont l'habitude de voir dans les spectacles, c'est-à-dire qui peut être animée en agissant sur différents fils invisibles, reliés aux différentes
10 parties mobiles de la figurine et ce tout en restant dans le domaine des marionnettes relativement simples, donc pouvant être manipulées par des enfants mêmes jeunes et dont l'acquisition est envisageable par le plus grand nombre.

Dans ce but, la présente invention concerne une marionnette d'un type classique, c'est-à-dire se composant d'un corps
15 et d'au moins un membre relié par des fils à un support tenu et déplacé par un manipulateur pour imprimer divers mouvements à la marionnette.

Cette marionnette est caractérisée en ce qu'elle
20 comporte au moins un membre constitué par une bande de tissu naturel ou synthétique, tissé ou non tissé, roulée sur elle-même, fixée au corps de la marionnette, présentant sur sa surface des poils relativement longs, l'extrémité libre de la bande étant fixée à un pied entraînant la bande de tissu vers le bas sous
25 l'effet de la gravité, ce pied étant relié au support par un fil.

Le tissu utilisé peut être quelconque et, par exemple, on pourra prévoir d'utiliser une bande tricotée.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la marionnette comporte au moins une paire de membres constitués
30 par une bande de tissu unique dont les deux extrémités sont fixées à des pieds reliés au support au moyen de fils et dont la partie médiane est fixée au corps notamment par collage.

Il est bien évident que, si un enfant, même très jeune, laisse tomber librement la marionnette sous son support, il peut
35 imprimer à ses membres, par déplacement de ce support qui peut être de forme quelconque (circulaire, cruciforme, etc.), un mouvement donnant l'illusion de la marche. De plus, la souplesse de la bande de tissu et le mouvement de ses poils donnent à cette figurine un aspect "aérien" du plus haut comique.

40 Bien entendu, selon la destination de la marionnette,

et notamment le personnage ou l'animal qu'elle est sensée représenter, son corps et sa tête peuvent avoir une forme quelconque.

5 Pour des raisons de commodité de fabrication et d'ut
sation, et aussi de prix de revient, il est particulièrement
intéressant que les différentes parties de la marionnette, tel
que sa tête, son corps et/ou ses pieds soient polystyrène expa
qui est un matériau extrêmement bon marché, léger, et donc
permettant d'imprimer facilement les mouvements choisis à la
10 marionnette tout en lui permettant de les effectuer avec soupl
par ailleurs, ce matériau permet, de façon extrêmement facile,
la fabrication de corps de formes variées.

Un mode de réalisation permettant l'obtention de
marionnettes très amusantes consiste, pour figurer la tête et
15 corps, à enfiler des boules de polystyrène expansé sur un fil
dont les deux extrémités sont fixées à différents points du
support. Pour améliorer encore l'aspect comique de la marionne
ainsi obtenue, il est possible, selon une autre caractéristiqu
de l'invention, d'adjoindre, sur ces boules de polystyrène exp
20 des bandes de tissu similaires à celles constituant les membre

La marionnette qui fait l'objet de l'invention sera
décrite plus en détail en se référant aux dessins annexés, dan
lesquels :

- la figure 1 représente une marionnette selon l'inv
25 - la figure 2 représente une coupe transversale de
la bande de tissu formant les membres de la marionnette (agran

Il convient de souligner que ces dessins ne font que
représenter un exemple de réalisation d'une marionnette selon
l'invention, qui pourrait s'appliquer de la même manière à des
30 exemples de marionnettes totalement différents.

Selon la figure 1, la marionnette qui fait l'objet d
l'invention se compose d'une tête 1, d'un corps 2 et de membre
3 et 4 reliés chacun au moyen de fils 11, 12, 13 et 14 à diffé
points d'un support 5 cruciforme, destiné à être tenu et dépla
35 dans un plan vertical et dans un plan horizontal par un manipu
lateur non représenté pour lui imprimer divers mouvements.

Selon les figures 1 et 2, les membres 3 et 4 sont
constitués par une bande 6 en tricot roulée sur elle-même et
présentant sur sa surface des poils 7 relativement longs. La
40 bande 6 passe au-dessus du corps 2 de la marionnette à laquell

elle est fixée par collage sur sa partie médiane 8.

Bien entendu, cette configuration pourrait être tout à fait autre et le nombre de membres pourrait être différent de deux, sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

5 Les extrémités de chaque membre 3 et 4 sont fixées à des pieds 9, notamment en polystyrène expansé, qui tendent à entraîner la bande de tissu 6 vers le bas sous l'effet de leur gravité.

10 Il est important que l'ensemble de la marionnette soit en des matériaux suffisamment légers pour permettre d'obtenir un mouvement d'ensemble souple, ce qui contribue à l'aspect comique de la figurine.

La tête 1 et le corps 2 de la marionnette sont constitués par des boules 15 en polystyrène expansé qui sont enfilées sur le fil 11, 12, comme indiqué en pointillés sur la figure 1, et dont les deux extrémités sont fixées aux points 16 et 17 au support 5.

20 Pour parfaire encore l'aspect général de la marionnette, on enroule des bandes 18 similaires aux bandes 6 autour des boules 15 formant le corps de la marionnette et autour des pieds 9. On lui adjoint une queue 19, ainsi qu'un bec 20, un oeil 21 et une houpette 22.

25 Bien entendu, il convient d'insister là encore sur le fait que cet exemple de réalisation ne doit en aucune façon être considéré comme limitatif de l'invention et, bien que l'invention ait été décrite et représentée ci-dessus dans le cas d'un animal tel qu'une sorte d'oiseau, d'autres formes de marionnettes, telles que des araignées, des singes, etc. sont réalisables selon les caractéristiques de l'invention.

30 Lorsque le manipulateur déplace le support 5 (horizontalement et/ou verticalement), il est possible de soulever les pieds 9 au moyen des fils 13 et 14 et donc d'imprimer à la marionnette un mouvement similaire à la marche.

35 Donc, l'invention permet, d'une façon extrêmement bon marché, de présenter aux enfants et aussi aux adultes, une marionnette d'aspect très amusant et leur permettant d'entraîner leur habilité manuelle et leur imagination.

R E V E N D I C A T I O N S

1°) Marionnette se composant d'un corps et d'au moins un membre reliés par des fils à un support tenu et déplacé par un manipulateur pour imprimer divers mouvements à la marionnette, 5 marionnette caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un membre (3, 4) constitué par une bande de tissu (6) naturel ou synthétique tissé ou non tissé, roulée sur elle-même, fixée au corps (2) de la marionnette, présentant sur sa surface des poils (7) relativement 10 longs, l'extrémité libre de la bande étant fixée à un pied (9) entraînant la bande de tissu (6) vers le bas sous l'effet de sa gravité, ce pied étant relié au support (5) par un fil (13, 14).

2°) Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins une paire de membres (3, 4) constitués par une bande de tissu unique dont les deux extrémités 15 sont fixées à des pieds (9) reliés au support au moyen de fils (13, 14) et dont la partie médiane (8) est fixée au corps (2) notamment par collage.

3°) Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que son corps et/ou sa tête sont 20 constitués en polystyrène expansé.

4°) Marionnette selon la revendication 3, caractérisée en ce que sa tête (1) et son corps (2) sont constitués par au moins deux boules de polystyrène expansé enfilées sur un fil (11, 12) dont les deux extrémités sont fixées au support (5).

5°) Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que ses pieds (9) sont 25 constitués par des portions de boules de polystyrène expansé.

6°) Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'au moins l'une des boules 30 ou portions de boules formant sa tête (1) et/ou son corps (2) et/ou ses pieds (9) sont entourées par une bande de tissu (18) similaire à celle constituant les membres.

7°) Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la bande de tissu est une 35 bande tricotée.

8°) Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que le support (5) est cruciforme.

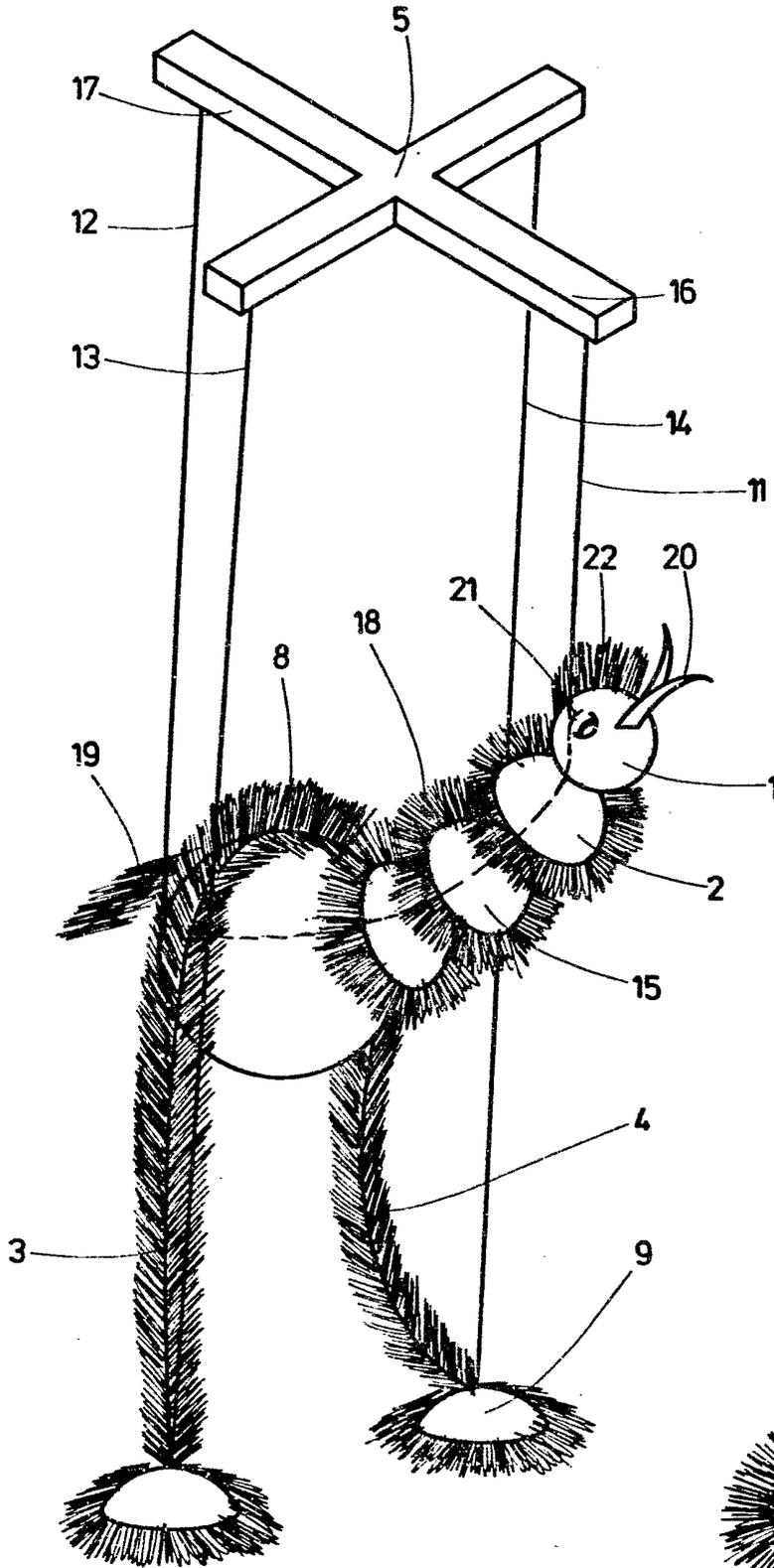


Fig. 1

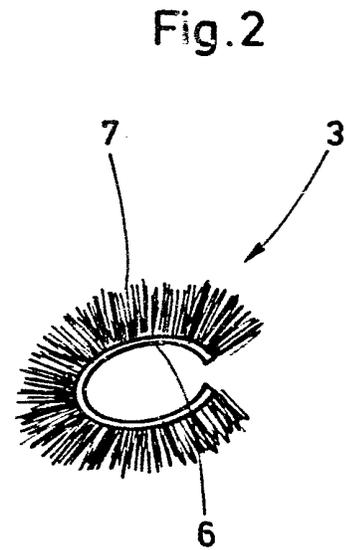


Fig. 2